

REUNION DU 23 MAI 2013

OBJET DE LA REUNION :

- CONVENTION POUR LES JARDINS FAMILIAUX AVEC L'ASSOCIATION LA FOURMIL'YERRES SOLERSOISE
- VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
- DECISION MODIFICATIVE AU BP DU CCAS
- INSTAURATION TAXE SUR DECHETS RECEPTIONNES AU CET DE SOIGNOLLES POUR 2014
- QUESTIONS DIVERSES

L'an deux mil treize le vingt trois mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SOLERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de M. MARMET Yves, Maire de SOLERS

Présents :

Mes. BOURGEOIS. BRUNEL. MAUNOURY. JACQUEMINET
MM. COLLET. MARMET. ROUDIER. ROULON. RODRIGUES DE ALMEIDA.
RUVOËN

Absente excusée : Me BLONDEL qui a donné procuration à Me MAUNOURY

Absents non excusés : MM FERREIRA. TORCOL. LOIZON

Secrétaire de séance : Me RENVOISÉ

M MARMET donne lecture du procès verbal de la séance du 09 avril 2013 et du 03 mai 2013
M. Ruvoën précise qu'il avait prévenu de son absence au conseil du 03 mai 2013, pas d'autres observations, les comptes rendus sont acceptés et signés à l'unanimité

1-CONVENTION POUR LES JARDINS FAMILIAUX AVEC L'ASSOCIATION LA FOURMIL'YERRES SOLERSOISE

Afin de mettre en place la gestion des jardins familiaux, il est proposé de signer une convention d'utilisation du terrain communal entre l'association « la fourmil'Yerres » et la commune

M COLLET n'est pas d'accord sur le fait que le bénéficiaire du lopin de terre devra adhérer à l'association

M. MARMET tient à remercier M. ROULON pour le travail effectué sur le terrain,
M. RUVOËN le fait également au nom de l'association.

Certains points sur le règlement intérieur ont interpellé les Elus, M.RUVOËN précise que le règlement sera appliqué avec souplesse.

Pas d'autres observations, le conseil municipal autorise le Maire, à signer la convention avec l'association la fourmil'yerrres. M. COLLET vote contre

2- VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Me BRUNEL donne lecture des propositions de subventions aux associations, précise qu'elle n'a pas reçu tous les comptes rendus des assemblées générales, mais qu'il devient urgent de voter les subventions vis-à-vis des associations.

Le conseil accepte les propositions, abstention Me BOURGEOIS

3.- DECISION MODIFICATIVE AU BP DU CCAS

Lors de l'établissement du budget du CCAS, il a été omis de prévoir des crédits pour les charges d'urssaf. La trésorerie demande de régulariser en établissant une décision modificative sur le budget primitif 2013. Le conseil accepte à l'unanimité.

4- INSTAURATION DE LA TAXE SUR DECHETS RECEPTIONNES AU CET DE SOIGNOLLES POUR 2014

M. le maire propose de reconduire pour 2014 l'instauration de la taxe sur les déchets réceptionnés au CET de Soignolles en Brie, dit de la butte bellot, de fixer le montant de la taxe à 1.50 € la tonne, et de fixer la quote-part du produit à 70% pour la commune de Soignolles, et 10% pour les communes de SOLERS.YEBLES.CHAMPDEUIL

IL précise que cette taxe rapporte à la commune environ 38 000 euros

M. RUVOËN fait remarquer que la commune subit des nuisances, et les quote-part ne sont pas appropriées.

Pas d'autres commentaires, le conseil accepte à l'unanimité, l'instauration de cette taxe pour 2014

5- QUESTIONS DIVERSES

-enquête publique sur la modification du PLU du 23 mai au 24 juin 2013. Le commissaire enquêteur siègera en mairie le 29 mai de 14 à 17 h, le 15 juin de 9h à 12 h, et le 24 juin de 14 h à 17 h

-révision du schéma départemental relatif à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, le conseil municipal devra formuler son avis pour le 25 juin après consultation sur le site de la direction départementale des territoires de Seine et Marne (DDT77)

-Elaboration du projet de contrat de bassin Yerres Amont, le conseil devra formuler son avis entre le 15 juin et le 06 septembre 2013

-Toiture du dépôt , la mairie a demandé un devis , les travaux s'élèveraient à 60 000 €

-la commune va s'équiper d'un défibrillateur, nous allons étudier les devis

-travaux mairie, Me BOURGEOIS propose à la commune, la pose d'un pacemaker PK341 (abri pour les ouvriers pendant le chantier) au prix symbolique d'un euroLe conseil accepte à l'unanimité

-jardins familiaux, un rendez-vous est fixé le vendredi 31 mai à 20 h 30 avec les familles intéressées, l'association et la mairie.

Plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 40